



Yachting : la protection sociale des marins soulève toujours des questions

Malgré la suppression de l'affiliation obligatoire des marins résidant en France à l'Énim, les professionnels du yachting restent inquiets pour l'avenir de la filière.

L'assemblée générale du Groupement des équipages professionnels du yachting (Gepy) s'est tenue à Cannes le 22 février. Adopte en mars, suspendu en septembre et amendé en octobre, le décret obligeant les marins embarqués sur un navire battant étranger et qui résident en France de manière stable à s'affilier à l'Enim est resté au centre des discussions.

Si les professionnels de la filière se félicitent d'être parvenus à s'unir et à se faire entendre, l'amendement adopté le 27 octobre les laisse perplexes. Ce dernier stipule que, quelle que soit sa nationalité, un marin résidant en France travaillant sous pavillon étranger n'est plus obligé de s'affilier à l'Enim s'il justifie d'une « protection sociale équivalente ». « Nous cherchons toujours ce qu'équivalent veut dire », se désolent-ils.

En cette période trouble, le secrétaire général du Gepy, Patrick Miremont, s'est cependant félicité de « l'ouverture du canal de communication avec la direction

des Affaires maritimes à Paris » à laquelle il déclare avoir beaucoup travaillé. « Maintenant, nous savons à qui nous adresser si nous voulons traiter ce problème de distorsion européenne. » Laurent Falaize, président du Riviera yachting network, espère, lui, une année meilleure que celle qui vient de s'achever. « Nous irons plus loin et plus haut, nous n'allons pas nous laisser mourir. »

« L'année est déjà perdue »

Même si aucune discussion sérieuse n'a encore été engagée, une autre piste évoquée par les professionnels est celle de la modification de la durée de séjour dans les eaux françaises à partir de laquelle l'affiliation à l'Enim (ou à une protection sociale équivalente) devient obligatoire.

« Cette durée de trois mois n'est pas adaptée au secteur du yachting, les refits durent rarement moins de trois mois, mais aussi rarement plus de six », ex-



Margaux Gaubert

Les professionnels du yachting s'interrogent sur la notion d'équivalence.

plique Jacques Conzalet, le président du Gepy. Passer de trois à six mois permettrait donc de redonner un peu d'air à la filière et de préserver l'activité des chantiers na-

vals français pour lesquels, selon les acteurs présents, « l'année est déjà perdue ».

Margaux GAUBERT